

22/11/75
**COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)**

*Deuxième Conférence des Chefs d'Etat
Nouakchott (Mauritanie) 23 Décembre 1975*

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE

TABIE SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I) <u>OUVERTURE</u> :	
A) INTRODUCTION (du Président L. S. SENGHOR) Président de la Conférence.....	1
B) DECLARATION DU PRESIDENT S.E. M. OULD DADDAH.....	1
II) <u>EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR</u> :	3
1°/ Etat de ratification de la Convention portant création du CILSS par les Etats - Accord de Siège - Admission de la Gambie.....	4
2°/ Déclaration du Président de la Gambie.....	5
3°/ Rapport du Ministre, Coordonnateur en exercice du CILSS...	7
4°/ Résolutions (lecture et adoption).....	13
5°/ Admission du Cap Vert.....	14
6°/ Audition des Invités.....	15
6.a - Représentant de la République du Cap Vert.....	15
6.b - Déclaration de Monsieur Bradford MORSE.....	16
6.c - Déclaration de Monsieur Maurice WILLIAMS.....	19
III) <u>CLOTURE</u> :	
1°/ Motion de remerciements.....	22
2°/ Communiqué final.....	23
3°/ Allocution de clôture du Président SENGHOR.....	24
IV) <u>ANNEXES</u> :	
- 1. Les Résolutions	26
- 2. Liste des participants	39

I) OUVERTUREA) PRESIDENT (L.S. SENCHOR)

Mes chers Collègues,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Je déclare la séance ouverte. Nous voici de nouveau réunis pour faire le point de la situation du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse. Si je suis aujourd'hui à la place du Président en exercice, notre frère le Général Sangoulé LAMIZANA, c'est qu'au dernier moment, celui-ci a été retenu pour des raisons d'ordre national, comme il nous en arrive souvent car nous sommes en développement et, même les pays développés sort, à ce tournant de l'histoire, souvent confrontés à des problèmes imprévus. C'est ce qui me vaut, ou plus exactement, c'est l'âge qui me vaut le privilège de remplacer le Président LAMIZANA.

Sans plus attendre je vais donner la parole au Président, Moctar Ould DADDAH, qui nous reçoit. Vous avez la parole :

B) PRESIDENT (M. O. DADDAH)

Monsieur le Doyen, Président de la Conférence,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,
Excellences,
Mesdames et Messieurs

Au nom du peuple mauritanien, de son Parti et de son Gouvernement et en mon nom personnel, je vous adresse nos vœux de très fraternelle et chaleureuse bienvenue à Nouakchott.

J'y ajoute notre joie profonde d'accueillir cette rencontre qui symbolise la volonté partagée et résolue de nos peuples de conjurer plus que nos moyens, tous nos efforts, pour surmonter les défis multiples et si graves que la nature nous a imposés tout au long de ces années de sécheresse.

Et si, dans l'ensemble, le dernier hivernage a été marqué, çà et là, dans notre région, par une pluviométrie satisfaisante, l'espoir qui en est résulté de voir le cycle de la sécheresse prendre fin ne doit pas, au contraire, nous faire oublier que c'est maintenant qu'il nous faut renforcer notre action coordonnée pour éviter que ne se reproduisent les terribles catastrophes que nous venons de connaître et dont tous les effets sont loin d'avoir disparu.

C'est dire qu'au delà des opérations d'urgence qu'il nous a fallu mettre en place pour faire face aux situations les plus aigües, il nous incombe de procéder à l'inventaire des difficultés rencontrées en vue d'établir une stratégie globale, qui doit se traduire par des

programmes cohérents visant à assurer à moyen et long terme la plus grande maîtrise de nos ressources en eau, et l'exploitation la plus rationnelle de nos ressources agro-pastorales.

Au moment où d'autres pays, et même des continents entiers se préoccupent, à juste titre, de la protection et de l'amélioration de leur environnement écologique, et au moment où les spécialistes les plus éminents soulignent la nécessité vitale de trouver des solutions urgentes et durables aux problèmes alimentaires à l'échelle du monde, la définition de cette stratégie au plan de notre région ne peut que s'imposer avec une acuité singulière surtout qu'il s'agit d'abord, pour nos pays, d'assurer la survie de leurs populations face à une nature souvent peu généreuse, mais aussi face à une situation économique mondiale caractérisée par une inflation qui affecte plus particulièrement les plus démunis que nous sommes.

L'action déjà réalisée par notre Comité, depuis sa création, en septembre 1973 à Ouagadougou, sous l'impulsion combien dynamique et dévouée de notre Frère El Hadji Aboubacar Sangoulé LAMIZANA, et l'aide que de nombreux pays frères et amis, mais aussi d'importantes organisations internationales amies nous ont apportée, constituent un encouragement et une base solide dans cette voie.

Monsieur le Doyen, Président de la Conférence,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, pour finir, d'exprimer, du fond du coeur, nos plus sincères et profonds regrets pour les multiples insuffisances qui caractérisent les conditions d'accueil, d'hébergement et de travail. Elles sont dues, vous le savez, aux moyens très limités qui sont encore les nôtres.

Je n'ai pas besoin de souligner, à cet égard, combien cette terre mauritanienne nourrit à votre endroit la plus grande estime, et à l'endroit de vos pays frères, la plus fervente et fidèle amitié.

Je vous remercie.

II) EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

PRESIDENT :

Mes chers Collègues,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Je crois exprimer votre sentiment en remerciant le Président, Moutar Ould DADDAH, de son accueil. Evidemment il en est comme nous, la Mauritanie est une nation en développement mais, ce qui nous a touché, c'est le caractère africain de l'hospitalité mauritanienne, et je dirais de nouveau que la Mauritanie est l'expression vivante de l'africanité puisqu'elle réalise l'accord conciliant entre l'arabité et la négritude. En ce sens elle est une nation exemplaire. Je voudrais, après avoir salué les Ambassadeurs, les Représentants des pays amis, de la grande famille de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais saluer le Représentant du PMUD, Monsieur MORSE. Nous savons, nous, en Afrique, l'étendue et surtout l'efficacité de l'action du PMUD, et nous sommes heureux que le PMUD soit ici représenté. Nous sommes donc réunis, mes chers Collègues, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, pour faire le point sur la situation de notre Comité Interétats. Avec l'Indépendance, nous avons assuré l'indépendance culturelle, la première, et aussi l'indépendance politique ; la bataille actuellement a comme objet d'assurer notre indépendance économique et vous savez combien il est difficile de réaliser l'indépendance économique dans nos régions. Très souvent je dis à certains de mes collègues : le ciel a résolu la moitié de vos problèmes, il pleut chez vous 10 mois sur 12, tandis que nous sommes soumis aux aléas de la sécheresse et, comme vous le savez, nous avons une mauvaise saison des pluies sur 4, et chaque siècle - nous avons des statistiques au Sénégal depuis 4 siècles - chaque siècle, nous avons un cycle de sécheresse de 6 à 8 ans ; cela fait songer aux 7 vaches grasses et aux 7 vaches maigres. Le dernier cycle de sécheresse, c'était entre 1862 et 1870 ; l'avant dernier cycle de sécheresse, c'était quelques années avant la Révolution française, les effets s'en sont fait sentir même en Europe et il y a eu alors des mauvaises récoltes en France, et vous savez que c'est ce qui a hâté la Révolution française. Mais actuellement que nous sommes entrés dans l'ère de la technologie, comme vous le savez, nous pouvons pallier les cycles de sécheresse par l'organisation rationnelle et efficace de nos Etats et c'est l'objet précis de notre Comité Interétats. Nous aurons aujourd'hui à faire le point et à nous demander s'il ne nous faudra pas procéder à une restructuration de notre Comité pour en faire un instrument plus efficace ; c'est ce que nous avons fait l'autre semaine ici même à Nouakchott avec l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.

Mes chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Voilà les quelques réflexions, qu'en ma qualité de doyen, je voulais vous livrer. Je vous remercie de votre attention. Si vous le voulez bien nous allons suspendre la séance pour permettre au corps diplomatique et à nos invités de se retirer.

Suspension

PRESIDENT :

Je vais donner la parole au Ministre DAKOURE, Président du Conseil des Ministres, pour nous parler de l'état de ratification de la Convention. Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

1) ETAT DE RATIFICATION DE LA CONVENTION :

Ministre DAKOURE :

Je vous remercie, Monsieur le Président. A l'heure actuelle, tous les Etats : Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad ont ratifié officiellement la Convention portant création du Comité Interetats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

Les accords de Siège ont été signés entre le CILSS et la République de Haute-Volta à la date du 17 novembre 1975, par le Lieutenant Colonel Sayo ZERBO, Ministre des Affaires Etrangères, et le Secrétaire Exécutif, représentant le Comité Interetats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

Concernant le cas particulier de la Gambie, le Conseil des Ministres a eu à se prononcer sur la demande d'adhésion de la République de Gambie en décembre 1973 ; la décision a été prise de recommander aux Chefs d'Etat d'admettre, d'accepter la candidature de la Gambie. Après que cette recommandation ait été faite, le Président en exercice, pour respecter la procédure prévue dans la convention, a procédé à des consultations par correspondance de ses collègues, et, à la date de ce jour, les Etats ont répondu pour donner leur accord formel pour l'admission de la Gambie comme membre à part entière du Comité Interetats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel. Depuis que cet accord a été manifesté et exprimé, le Conseil des Ministres a toujours associé la Gambie à ses activités et nous sommes très heureux d'avoir la délégation de Gambie parmi nous pour nos travaux. Monsieur le Président de la Gambie est là, et je pense qu'il serait bon, Monsieur le Président, de lui donner la parole comme sa délégation en a manifesté le souhait.

PRESIDENT :

Monsieur le Président de la République de Gambie, vous avez la parole.

2) DECLARATION DU PRESIDENT DE LA GAMBIE

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'être présent parmi vous pour la première fois, dans cette auguste assemblée des Chefs d'Etat du CILSS. Nous autres gambiens avons, depuis 1973, reconnu l'esprit noble qui a établi des liens profonds entre nos pays respectifs face à une préoccupation commune, c'est-à-dire les effets et les conséquences de la sécheresse. Nous nous rendons compte avec une plus grande certitude que cet esprit est là pour toujours et que les Chefs d'Etat, dont la clairvoyance était à l'origine de la création du CILSS, restent toujours à la hauteur des tâches qu'ils se sont fixées. Il n'y a pas de doute que ce Comité se développe chaque jour davantage ; la première tâche était de confectionner un schéma général pour la reconstruction du Sahel du point de vue économique et aussi du point de vue écologique : c'est le Programme de Ouagadougou. Il est particulièrement instructif que nos propres experts, fils du Sahel, ont apporté une contribution non négligeable à l'évolution, au développement de ce programme ; c'est aussi une source de grande satisfaction pour nous d'avoir pris connaissance du travail sérieux qui a été accompli ces jours-ci par nos Ministres et nos techniciens. Monsieur le Président, le Sahel, comme toute autre partie du globe, ne peut atteindre l'auto-suffisance, ni en période normale, ni dans ces périodes de crise ; nous ne constituons qu'une partie d'un monde inter-dépendant, un monde à la recherche des voies et moyens d'améliorer les relations entre les Etats qui le composent. Le dialogue actuel qui se déroule dans tous les podiums n'est qu'une manifestation de la volonté des hommes pour trouver un moyen efficace de rester ensemble, et de soutenir les efforts des uns et des autres. A cet effet, nous avons une démonstration éloquente dans les efforts déployés pour trouver une solution équitable et permanente lors des discussions de sessions spéciales des Nations Unies, relatives au nouvel ordre économique international, et lors de la Conférence sur le Droit de la Mer qui s'est tenue à Caracas en 1974, la Conférence Mondiale sur l'Alimentation, qui s'est tenue à Rome l'année dernière, et la Conférence sur la Population de Bucarest. Tout cela a provoqué des modifications profondes, aussi bien dans les structures des institutions nationales et internationales que dans les relations interétats. Monsieur le Président, sur le plan national, et surtout pour nous les pays en voie de développement, si l'homme doit être le centre de l'effort de développement, nos stratégies doivent être guidées par les principes de développement rationnel et de justice sociale. C'est la raison pour laquelle, dans un programme de développement de moyen et de long terme pour la zone du CILSS, on a mis l'accent sur le programme de développement du secteur rural ; nous avons la conviction que c'est le seul moyen d'assurer un développement rationnel et suivi de nos ressources, dans le

cadre des efforts déployés pour nous permettre d'atteindre l'auto-suffisance en matière de développement de notre région.

Nous devons rendre hommage aux nobles initiatives de la Communauté internationale et des Agences des Nations Unies pour le concours dans tous les domaines qu'elles nous ont apporté. Je dois dire aussi que l'exposé de Monsieur Bradford MORSE, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, concernant l'étendue et la nature du "Fonds Spécial des Nations Unies pour Sahel", m'a donné beaucoup de satisfaction, et je félicite Monsieur MORSE et ses collaborateurs pour leur dévouement. On m'a fait savoir aussi qu'un certain nombre de pays donateurs ont une proposition ayant trait à la création d'une nouvelle forme dynamique de coopération, c'est-à-dire le "CLUB DES AMIS DU SAHEL".

Nous espérons que ces efforts de Monsieur WILLIAMS et de ses collègues seront pleinement réalisés dans un avenir proche. Monsieur le Président, au début de cette année, j'ai eu l'occasion de m'adresser à la Conférence des Chefs d'Etat du Commonwealth, à Kingston en Jamaïque, au moment même où l'idée du "CLUB DES AMIS DU SAHEL" était lancée, et j'ai attiré l'attention des dirigeants du Commonwealth sur la nécessité de développer une nouvelle conception de coopération en ce qui concerne le Sahel. J'ai insisté sur le fait qu'une partie de leur aide devrait être une contribution précieuse aux activités d'un tel Club ; c'est donc avec beaucoup de plaisir que je prends acte des progrès réalisés dans ce sens.

Aujourd'hui, après avoir bénéficié de tous les avantages comme membre de plein droit, c'est avec une satisfaction totale que j'ai écouté l'annonce solennelle de l'acceptation de mon pays dans la famille du CILSS, et pour cela je voudrais, au nom du Gouvernement et du Peuple gambien, remercier nos frères de nous avoir acceptés dans leur famille. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos frères du Cap Vert, qui viennent d'être acceptés comme membres du CILSS. Je profite de cette occasion pour transmettre une invitation à nos frères du Cap Vert pour visiter la Gambie, et partager avec nous les expériences acquises dans le développement de notre économie rurale.

Pour terminer, qu'il me soit permis de remercier mon frère et ami, son Excellence Montar Ould DADDAH, le Gouvernement, le Parti et le Peuple de la République Islamique de Mauritanie, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont nous avons été l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville.

Merci.

PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Aussi, en poursuivant nos travaux, je passe la parole à Monsieur DAKOURE.

3) RAPPORT DU MINISTRE DAKOURE, COORDONNATEUR EN EXERCICE DU CILSS :

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Le 12 septembre 1973, Messieurs les Présidents, lors de votre première réunion à Ouagadougou, vous avez déclaré notre sous-région "zone sinistrée", et déclenché par la même occasion un plan exceptionnel pour sauver des millions de vies humaines et animales exposées à la famine, à la misère et à la maladie.

Au terme de vos travaux, vous aviez lancé un appel à la Communauté Internationale pour une mobilisation de toutes les ressources nécessaires à la reconstruction et au soutien de nos économies durement éprouvées. Vous aviez alors chargé le Président en exercice :

- de sensibiliser l'opinion internationale aux terribles épreuves imposées aux populations du Sahel ;
- de présenter, de la tribune des Nations Unies, à toutes les nations du monde, les graves problèmes du Sahel ;
- de suivre avec une attention particulière les négociations pour le renouvellement des conventions d'association avec le Marché Commun afin que les futurs programmes du FED tiennent largement compte de nos projets de lutte contre la sécheresse ;
- et enfin, par des contacts directs, d'attirer l'attention de tous les gouvernements amis, de tous les organismes de financement public et privés sur la priorité du Sahel.

C'est surtout dans le domaine de la sensibilisation de l'opinion internationale, notamment des sources de financement, que le Président a déployé l'essentiel de ses efforts pour préparer le terrain et faciliter les démarches entreprises ensuite par les organes techniques du CILSS pour mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de nos programmes.

Au cours de ses nombreux voyages effectués avec la participation effective des membres du Conseil des Ministres ou de nos Ambassadeurs accrédités auprès des pays visités (Etats-Unis, Canada, France, Belgique, République Fédérale d'Allemagne, Italie, Arabie Saoudite et dans certaines capitales africaines), le Président en exercice s'est efforcé de saisir

toutes les occasions de rencontres avec le monde de la presse écrite, filmée et parlée, les responsables d'Organisations Non Gouvernementales, les responsables d'Organisations Gouvernementales publiques et internationales et les parlementaires pour les inciter à maintenir la pression sur leurs milieux respectifs et leur fournir toutes les informations susceptibles d'alimenter leurs campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et de mobilisation de fonds au profit du Sahel.

A chacune de ces rencontres, les programmes adoptés à Ouagadougou pour lutter contre les effets de la sécheresse au Sahel ont été largement développés.

Ces différents contacts ont été maintenus régulièrement par la suite au niveau du Coordonnateur Régional, soit par des tournées organisées périodiquement à cet effet, soit en marge des travaux de conférences internationales (Réunions de l'ECOSOC, Conseil d'Administration du PNUD, Assemblées annuelles des Gouverneurs de la BIRD, de l'IDA, du Fonds Monétaire et des Gouverneurs de la BAD, FAO, et autres rencontres consacrées aux problèmes économiques).

Nous pensons que grâce à cette action, efficacement soutenue par la presse écrite, parlée et filmée, honnêtement soucieuse d'aider à résoudre nos problèmes, l'opinion internationale a été sensibilisée au drame du Sahel.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE OUAGADOUGOU

Certes, l'aide d'urgence au Sahel (aide alimentaire, aide sanitaire et sauvetage du cheptel) n'a pas permis de satisfaire tous les besoins exprimés mais il n'y a pas de doute que, suscitée par l'émotion née de la découverte brutale des menaces de famine qui pesaient sur le Sahel, elle a atteint un niveau qui a permis de sauver des millions de vies humaines et de redonner quelque espoir à nos populations.

Malheureusement cette émotion a beaucoup moins joué en faveur des programmes de reconstruction du Sahel.

Le programme de Ouagadougou comprenait 146 projets dont 44 projets régionaux et 102 projets nationaux d'un montant global de 200 milliards de francs CFA. Après deux ans d'activité, il est peut-être trop tôt pour porter des jugements de valeur. Nous devons constater que si beaucoup de progrès a été réalisé, le niveau de financement du programme dans son ensemble reste encore insuffisant.

Les efforts du CILSS et des organismes intervenant à ses côtés d'une part, et les efforts de recherche de financements bilatéraux des Etats d'autre part, ont permis de réaliser un certain nombre de projets d'envergure variable.

L'ensemble des projets inscrits aux programmes a été passé en revue et sur les 146 projets,

- 28 sont entièrement financés et réalisés ;
- 51 sont partiellement financés et en cours de réalisation ;
- 67 n'ont encore obtenu aucun financement.

De nombreux autres projets non inscrits aux programmes ont été financés et exécutés à la diligence des ONG œuvrant au profit de nos populations du Sahel. Il s'agit très rarement de projets spectaculaires mais il est certain que ces projets aident à résoudre de nombreux aspects sociaux du développement. A ce titre, ils présentent un intérêt indéniable et méritent de retenir toute notre attention et notre soutien.

Comme nous venons de l'indiquer, de nombreux projets souffrent encore du manque de financements nécessaires à leur exécution.

Le Conseil des Ministres, après le Comité des Experts, s'est penché longuement sur cette carence de financement pour en isoler les causes et préconiser en conséquence les remèdes qui s'imposent :

A) Causes d'origine interne (imputables aux Etats et au CILSS)

Il faut reconnaître :

- que certains projets ont été soumis au CILSS parce qu'ils n'avaient pas encore reçu un accueil favorable auprès des sources de financement habituelles. La sécheresse devait permettre de leur donner une enveloppe plus reluisante .

- nous devons reconnaître aussi que de nombreux projets étaient inscrits sous la forme d'idées de projet nécessitant des études, une formulation et des dossiers d'exécution. Ces démarches préliminaires à toute considération pour les sources de financement exigent une somme d'opérations et des délais qui défient l'urgence souhaitée. Par ailleurs, ces opérations exigent la mise en oeuvre d'un personnel et de moyens que nous n'avons pas encore mis à la disposition de notre Comité. La solution retenue par le Conseil des Ministres consiste à restructurer l'Organisation pour étoffer surtout la Division chargée des Programmes et des Projets, sans perdre de vue bien sûr notre préoccupation initiale qui était d'éviter d'alourdir les structures du CILSS. La mise en place du nouveau personnel correspond au minimum indispensable pour répondre à des besoins réels du Comité, qui fait appel dans la mesure du possible à des missions de consultation pour résoudre des problèmes spécifiques et pour des périodes limitées ;

- nous devons enfin reconnaître qu'une certaine incompréhension des attributions du CILSS en ce qui concerne les projets relevant des programmes nationaux a entraîné un délaissement total de certains de ces projets. Le Conseil des Ministres a levé cette équivoque : le CILSS est directement responsable des projets régionaux dont la liste a été dressée par le Conseil des Ministres. En ce qui concerne les projets relevant de la compétence des Etats ou des autres Organisations sous-régionales,

le CILSS ne peut intervenir qu'à la demande des Organisations ou des Etats concernés, pour éviter des démarches inutiles ou des confusions regrettables au niveau des sources de financement :

- nous devons, pour terminer, admettre que pour des raisons internes, souvent indépendantes de la volonté des Gouvernements, la capacité d'absorption de l'aide est très limitée pour certains Etats (nous pouvons citer en exemple les concours FED, BIRD, USAID, etc.etc.; taux de réalisation pour des financements mobilisés dépasse 95 % pour certains membres et ne dépasse guère 45 % pour d'autres, alors que les financements sont disponibles depuis les débuts de l'année 1974). Le CILSS pourra aider les pays concernés (à leur demande) pour accélérer la formulation des projets et la confection de leurs dossiers d'exécution.

B) Carence imputable aux deux parties en présence :

Bien qu'au départ, tout le monde reconnaissait que l'essentiel ne résidait pas dans les mesures d'urgence pour sauver le Sahel de la famine mais plutôt dans la reconstruction du Sahel, il est certain que bénéficiaires et dispensateurs de l'aide étaient beaucoup plus préoccupés par le premier que par le deuxième volet des problèmes que nous vivons. On a d'abord pensé à tout mettre en oeuvre pour éloigner le spectre de la famine avant de concentrer les efforts sur la restauration du Sahel. Ce qui est tout à fait normal.

C) Cause à examiner du côté de nos partenaires :

A ce niveau, notre inquiétude majeure provient d'une certaine baisse de l'intérêt porté aux difficultés du Sahel.

On pourrait croire, avec quelque raison peut-être, que nous faisons preuve d'un pessimisme exagéré si l'on considère toutes les promesses qui nous ont été faites par les sources de financement (Banque Mondiale, PNUD, USAID, Arabie Saoudite, Koweït, Emirats Arabes Unis, FED, FAC, FAO, et par les donateurs à la réunion organisée par le SSO en juillet dernier à Genève), et qui nous laissent espérer que nous aurons les financements requis, mais l'optimisme n'est certainement pas de mise quand nous voyons nos projets de lutte contre la sécheresse s'enliser dans les conditions et procédures traditionnelles de certaines sources de financement.

La situation des Pays sahélo-soudanais est encore mise en vedette au sein du groupe des Pays les moins avancés, mais on parle de moins en moins d'accouplissement des conditions et des critères, et d'allègement des procédures, pour permettre aux Pays du Sahel d'accroître leur capacité d'absorption de l'aide mobilisable et d'accélérer la réalisation de leurs projets.

Après avoir examiné ce problème auquel est intimement lié l'avenir de notre organisation, le Conseil des Ministres recommande à la Conférence des Chefs d'Etat de maintenir la campagne de sensibilisation de l'opinion internationale afin d'aider à mobiliser les

ressources nécessaires :

- pour résoudre les problèmes de l'urgence encore préoccupants au Sahel (déficits alimentaires dans certaines régions, constitution des stocks de secours par les achats locaux et équipements de l'OCLALAV et des Etats pour une action efficace et décisive en matière de protection des cultures et des végétaux),

- et pour la réalisation intégrale des programmes adoptés en septembre 1973 à Ouagadougou.

En plus des démarches habituelles, cette campagne devrait s'appuyer sur des structures offrant des possibilités de sensibilisation, de concertation et de coordination.

C'est pour cela que le Conseil des Ministres a décidé de maintenir le Bureau de Liaison CILSS/ONG pour souligner l'importance qu'il accorde aux interventions efficaces des ONG dans le cadre d'actions concertées au profit de nos populations.

C'est également dans cet esprit qu'il a donné les instructions nécessaires au Secrétariat Technique afin que toutes dispositions soient prises pour assurer une collaboration très efficace avec le Bureau Spécial des Nations Unies pour le Sahel, sous réserve bien sûr que le CILSS soit directement associé à l'organe de décision du Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel.

Le Conseil des Ministres a tenu à rendre hommage à Monsieur Bradford Morse pour son entier dévouement à la cause du Sahel. Nous avons enregistré avec beaucoup de satisfaction sa volonté de continuer à aider le Sahel dans l'exercice de ses nouvelles fonctions en qualité d'Administrateur du PHAD.

Messieurs les Présidents,

Depuis votre réunion de septembre 1973, les Pays et Organismes donateurs d'une part, et les Pays membres du CILSS de l'autre, ont toujours regretté l'absence d'une structure permanente pour faciliter la concertation entre donateurs et bénéficiaires eux-mêmes.

Dans cette phase transitoire où une certaine accalmie nous permet d'orienter progressivement l'essentiel de nos énergies vers la réalisation des programmes de reconstruction du Sahel, nous devons tout mettre en oeuvre pour assurer à nos efforts le soutien de tous ceux qui sont en mesure de nous aider, à travers le monde entier, à mobiliser les financements et les compétences techniques indispensables.

Les Pays membres de l'OCDE, supportant à eux seuls plus de 70 % de l'aide accordée aux Pays en voie de développement, sur proposition du Coordonnateur Régional, le Conseil des Ministres a estimé que Monsieur Maurica WILLIAMS, Président du Comité d'Aide au Développement, pouvait nous aider à trouver une formule permettant la concertation indispensable entre nous et nos partenaires.

Monsieur WILLIAMS avait été chargé par le Chef de l'Exécutif Américain, avant ses nouvelles fonctions à l'OCDE, d'assurer la coordination des aides officielles américaines aux populations sinistrées au Sahel. C'est à ce titre qu'il a représenté le Gouvernement américain à la Réunion Constitutive du CILSS en septembre 1973.

Nous avons donc en lui un homme qui connaît bien nos problèmes et qui, de surcroît, est convaincu de la nécessité :

- de coordonner les interventions au profit du Sahel ;
- de respecter les priorités définies par nos Pays eux-mêmes ;
- de soutenir le CILSS dans ses efforts ;
- d'augmenter considérablement le volume de l'aide au profit des Pays du Sahel.

Nous avons dégagé ensemble les grandes lignes qui doivent présider à la création de cette structure de concertation.

Estimant que les propositions soumises à votre haute attention respectent ces grandes lignes et les préoccupations exprimées par chaque Pays membre, le Conseil des Ministres vous recommande de bien vouloir accepter :

- d'officialiser la création de ce "Club des Amis du Sahel" ;
- et de lui accorder le parrainage de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS.

Si cette proposition recevait votre agrément, la Réunion Constitutive pourrait se tenir, avec votre permission, Messieurs les Présidents, à Dakar, dans la deuxième quinzaine du mois de mars 1976.

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,

Ce rapport se limite tout naturellement aux points principaux de nos débats en Conseil des Ministres. Les autres problèmes inscrits à notre Ordre du Jour n'étaient pas moins importants, mais nos experts, qui méritent toutes nos félicitations, ont révisé, à leur sujet, un travail particulièrement sérieux et efficace. Leurs propositions étant judicieuses, nous les avons acceptées pour les traduire en Résolutions

avec, évidemment, quelques modifications, pour ne pas être en reste quant à la volonté de bien faire.

Avant de donner la parole à mon collègue du Niger pour donner lecture de nos Résolutions, je voudrais porter à votre connaissance :

- qu'en application des dispositions de l'Article 5 de la Convention portant création du CILSS, le Conseil des Ministres a choisi le Ministre BAYERE Moussa de la République du Niger pour assumer les charges de Coordonnateur Régional du CILSS pour les deux prochaines années ;
- qu'après un examen attentif des candidatures d'adhésion au CILSS, en regard aux dispositions de l'Article 13 de la Convention, le Conseil des Ministres vous demande de bien vouloir agréer la candidature de la République du Cap Vert.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

PRESIDENT :

Je vous remercie, Monsieur DAKOURE. Je vais passer la parole au nouveau Coordonnateur, Monsieur Moussa BAYERE, pour nous présenter les Résolutions adoptées par le Conseil des Ministres. Monsieur BAYERE, vous avez la parole.

4) LECTURE ET ADOPTION DES RESOLUTIONS

MINISTRE BAYERE :

Je vous remercie, Monsieur le Président de la Conférence.

Messieurs les Chefs d'Etat,

Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,

Je vais à présent vous donner lecture des neuf Résolutions adoptées par le Conseil des Ministres en sa quatrième session, tenue les 21 et 22 décembre à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie :

La Résolution n° I est relative à la constitution du cheptel ;
 La Résolution n° II a pour objet l'hydraulique et la gestion des eaux ;
 La Résolution n° III concerne le reboisement et la protection de la nature ;
 La Résolution n° IV se rapporte aux pêches continentales ;
 La Résolution n° V a trait à la protection des cultures et autres végétaux ;
 La Résolution n° VI est relative au projet régional d'agrométéorologie et
 d'hydrologie opérationnelle ;
 La Résolution n° VII vise à la création d'un Institut du Sahel ;
 La Résolution n° VIII se rapporte à l'utilisation des techniques de la
 Télédétection ;
 La Résolution n° IX est liée à l'utilisation d'énergies de substitutions,
 à savoir : l'énergie solaire ; l'énergie éolienne.

... (Lecture des Résolutions - Voir Annexes)

Monsieur le Président de la Conférence,
 Messieurs les Chefs d'Etat,
 Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,

J'en ai terminé avec la lecture des Résolutions. Je vous remercie.

5) ADMISSION DU CAP VERT

PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Avant de passer à la discussion, pour que celle-ci se fasse dans la clarté et dans les meilleures conditions, je voudrais souligner deux choses :

- c'est que, d'abord, les Chefs d'Etat, nous nous sommes mis d'accord pour admettre les Iles du Cap Vert comme membre à part entière du Comité Interétats ; j'y reviendrai tout à l'heure pour en souligner le sens ;

- et, d'autre part, nous avons décidé que le prochain Président en exercice du Comité Interétats serait le Président, Moustar Ould DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie ; je reviendrai également sur le sens de cette élection.

Cela étant dit, je vais d'abord donner la parole au Chef de Délégation des Iles du Cap Vert.

6) AUDITION DES INVITES6.a - Chef de Délégation, Cap Vert :

Excellence, Monsieur le Président de la Conférence,
 Messieurs les Chefs d'Etat,
 Messieurs les Représentants des Chefs d'Etat,
 Messieurs les Ministres,
 Messieurs les Ambassadeurs,
 Mesdames,
 Messieurs,

Au moment où la République du Cap Vert devient membre effectif du CILSS, au nom du Peuple de la République du Cap Vert et de son Parti, PAIGC, au nom du Président de la République que je représente, j'ai l'honneur de remercier vos pays, qui ont soutenu notre candidature et accepté l'admission de notre pays dans la famille du CILSS. Je peux vous affirmer que mon pays fera tout pour être actif comme membre du CILSS, et déploiera toutes ses forces pour défendre tous les intérêts de tous les pays membres du CILSS. Mon pays a eu une histoire triste imposée par le colonialisme et notre peuple a beaucoup souffert, quelques fois par des raisons provoquées par des catastrophes naturelles notamment les longues années de sécheresse, et par l'absence des mesures adéquates de la part du gouvernement colonialiste portugais. Le Cap Vert a été isolé du reste du monde et des pays frères en Afrique. Après l'Indépendance de notre pays nous déployons tous nos efforts pour nous rapprocher de nos frères en Afrique et ouvrir la porte à tous les pays du monde qui veulent nous apporter une aide pour le développement de notre pays. Le CILSS est une arme pour tous les pays du Sahel contre la sécheresse et ses mauvaises conséquences. Les pays donateurs du CILSS ont donné au monde la preuve d'une solidarité militante, exemplaire, qu'il faut renforcer ; par les résultats déjà acquis, ils ont démontré que nous les hommes pouvons combattre toutes les difficultés, quels que soient les problèmes.

Nous remercions les fondateurs du CILSS, nous remercions ceux qui l'ont conçu ; au nom de la Délégation du Cap Vert, je remercie les Délégations des pays frères pour toute la sympathie qu'ils nous ont témoignée. Je remercie plus spécialement son Excellence, Monsieur le Président de la Gambie, pour ses aimables paroles et je transmettrai au gouvernement de mon pays son invitation.

Avant de terminer, je me permets d'adresser mes salutations respectueuses à Son Excellence, Monsieur le Président de la République Islamique de Mauritanie, Son Excellence, Montar Ould DADDAH, et le Peuple mauritanien ; je remercie le Président Ould DADDAH pour l'accueil que son pays nous a réservé.

Je vous remercie.

PRESIDENT :

Je remercie le Représentant de la Délégation des Iles du Cap Vert. Donc, nous pouvons maintenant ouvrir la discussion sur les Rapports et les Résolutions que vous avez entendus :

Mesdames,

Messieurs,

Encore une fois, nous sommes sensibles à la présence parmi nous de la délégation des Nations Unies, nous savons quelle est l'importance des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle je vais donner successivement la parole à Monsieur Bradford MORSE, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, chargé du Bureau Spécial pour le Sahel, et Monsieur Maurice WILLIAMS, Président du CAD. D'abord la parole à Monsieur Bradford MORSE. Vous avez la parole Monsieur MORSE.

6.b Déclaration de Monsieur Bradford MORSE

Monsieur le Président,

Messieurs les Chefs d'Etat,

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer, au nom du Secrétaire Général des Nations Unies et en mon nom personnel, notre profonde gratitude de m'avoir accordé l'honneur d'apparaître devant vous aujourd'hui pour faire un bref rapport sur les activités du système des Nations Unies dans le cadre de l'effort entrepris par vos gouvernements en vue d'enrayer les conséquences de la sécheresse. Le Secrétaire Général vous félicite pour les efforts vigoureux et la ferme détermination avec lesquels vos gouvernements et vos peuples héroïques ont combattu énergiquement cet événement tragique. Je désire auparavant demander votre indulgence pour la difficulté de m'exprimer aisément en français. J'ai tenu cependant à faire cette déclaration en français pour éviter tout retard que pourrait causer la traduction étant donné votre calendrier très chargé.

Je suis heureux de constater que la situation d'urgence dans le Sahel s'est beaucoup améliorée depuis notre rencontre à Ouagadougou en septembre 1973. En effet, deux années de pluviométrie presque normale, ainsi que les efforts vigoureux de vos gouvernements et l'assistance soutenue de la part de la communauté internationale ont contribué à alléger les souffrances des peuples courageux de la région.

Comme vous vous en souvenez, en mai 1973, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil Economique et Social ont adopté des Résolutions demandant au Secrétaire général des Nations Unies de faire de sorte que les organismes du système des Nations Unies répondent aux besoins immédiats des pays touchés par la sécheresse.

De plus, le Secrétaire Général a été sollicité à prendre les mesures nécessaires pour assurer la coordination des activités à moyen et à long terme des organismes des Nations Unies concernant le programme de relèvement et de redressement du Sahel.

Conformément à ces Résolutions, le Secrétaire Général a décidé que la FAO coordonne les actions du système des Nations Unies concernant les opérations d'urgence. En conséquence, le Directeur Général de la FAO a créé le Bureau pour les Opérations d'Urgence dans le Sahel (OSRO) à Rome.

Le travail accompli par OSRO, pour assister les efforts du CILSS et vos gouvernements durant la période d'urgence, a été intensifié suite à deux appels importants lancés à la communauté internationale, soulignant le besoin d'une action immédiate de la part de la communauté internationale concernant tant les mesures d'urgence que le programme à moyen et à long terme du CILSS pour le relèvement et le redressement du Sahel.

Le premier appel a été lancé par le président de la Haute-Volta, Son Excellence Sangoulé LAMIZANA, au nom de vos gouvernements, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 octobre 1973, suite à votre réunion à Ouagadougou en septembre 1973.

Ceci a été suivi en mars 1974 par l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies après sa visite à plusieurs pays de la région. Les activités du Bureau de l'OSRO pour soutenir les efforts de vos gouvernements et du CILSS ont permis à la communauté internationale d'entreprendre, d'une manière effective, plusieurs activités dans le cadre de l'assistance d'urgence.

En ce qui concerne la participation du système des Nations Unies au programme à moyen et à long terme du relèvement et du redressement du Sahel, le Secrétaire Général des Nations Unies, conformément aux Résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil Economique et Social, a autorisé en Juin 1973 l'établissement du Bureau des Nations Unies pour le Sahel (UNSO), sous ma supervision. Les activités de ce Bureau ont été planifiées en 3 phases : Durant la première phase le Bureau Spécial du Sahel a assisté le CILSS et vos gouvernements dans la préparation des fiches techniques de chacun des 123 projets composant le programme du CILSS. Ces fiches constituent le Compendium du CILSS. Le Bureau Spécial du Sahel a également préparé une approche élaborée de l'étude des problèmes de relèvement de la zone soudano-sahélienne, ceci dans le but de présenter au CILSS et à vos Gouvernements les options que vous pourriez considérer dans la formulation des activités relatives à la sécheresse. De plus, ces options pourraient être considérées par les membres de la communauté internationale dans le cadre de leur programme d'assistance pour la région.

Le Secrétaire Général des Nations Unies a décidé de transférer en septembre 1974 les fonctions principales du Bureau des Nations Unies pour le Sahel de New York à Ouagadougou. Cette décision a permis le démarrage de la deuxième phase des activités de l'UNSO.

Immédiatement après son installation à Ouagadougou, le Bureau a intensifié ses contacts avec le CILSS, vos gouvernements respectifs et les organismes du système des Nations Unies, en vue de déterminer l'action effective des Nations Unies dans le cadre du programme de relèvement et de redressement du Sahel. Une évaluation du progrès de l'ensemble du programme du CILSS a permis l'identification de 21 projets régionaux nécessitant une action immédiate.

Pour les projets nationaux, l'UNSO, en accord avec le CILSS et en collaboration avec les Représentants Résidents du PMUD, a entrepris les consultations avec vos gouvernements respectifs. Ces consultations ont permis l'identification de 31 projets nationaux prioritaires. En mai 1975, le Ministre Coordonnateur du CILSS a adressé une demande à l'UNSO pour rechercher le financement nécessaire à la mise en oeuvre des 52 projets ainsi identifiés. Ceci a permis à la 3ème phase de nos activités de commencer. Le Secrétaire général des Nations Unies, conformément aux Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil Economique et Social, a invité les sources de financement à participer à une réunion à Genève le 1er juillet 1975 en vue de mobiliser ces ressources financières. Le travail intensif de consultation qui a précédé cette réunion a été un élément positif, et la participation des sources de financement tant bilatérales que multilatérales a été assurée. Le CILSS, ainsi que les représentants de vos gouvernements respectifs, ont participé également à cette réunion.

Les intérêts manifestés par les sources de financement à l'égard des projets présentés lors de cette réunion ont été nombreux. Comme suite, et en accord avec le CILSS, nous avons continué à fournir les renseignements supplémentaires recueillis en collaboration avec les différents services de vos gouvernements, en vue de permettre aux sources de financement de confirmer leurs intérêts par des engagements fermes, ceci, soit sur base bilatérale, soit en contribuant au Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel établi par le Secrétaire général pour cette fin.

Je suis heureux de pouvoir confirmer, Monsieur le Président, que tel que je l'ai déjà expliqué en détails lors de ma présentation auprès du Conseil des Ministres du CILSS, plusieurs sources de financement ont déjà confirmé leurs engagements, et la contribution au Fonds Spécial a été généreuse. Plusieurs projets financés par le Fonds Spécial sont déjà en cours d'exécution, et plusieurs autres le seront très prochainement, après consultation avec le CILSS et vos gouvernements respectifs.

Je désire souligner, Monsieur le Président, le fait que toutes les activités du système des Nations Unies dans le cadre du relèvement et du redressement de la région sahélienne ont été entreprises en pleine collaboration avec vos Gouvernements et avec le CILSS, et en conformité aux priorités que vous avez établies. En effet, la participation du système des Nations Unies a été basée sur les principes suivants :

- que tous les projets soient indentifiés comme prioritaires et approuvés par le CILSS et les gouvernements intéressés ;

- que la participation des Nations Unies soit en harmonie avec les objectifs de relèvement et de redressement établis par le CILSS et ses Etats membres, et soit entreprise uniquement après leur approbation ;

- qu'une telle participation soit dans la limite des compétences et des capacités des agences, organisations et programmes du système des Nations Unies.

Je suis confiant que les relations établies entre le CILSS et le système des Nations Unies seront à la base de toute contribution fructueuse du système des Nations Unies au programme de relèvement et de redressement du Sahel.

Je désire à cette occasion remercier le Ministre Coordonnateur du CILSS, Son Excellence M. Antoine DAKOURE, pour l'excellente collaboration qui a caractérisé nos relations.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, que pour sa part, le système des Nations Unies continuera d'assister le CILSS et vos gouvernements avec tous ses efforts, ses capacités et ses énergies pour assurer le succès à votre détermination d'enrayer les conséquences tragiques de la sécheresse.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

PRESIDENT :

Je vous remercie, Monsieur MORSE. Je vais passer la parole à Monsieur Maurice WILLIAMS. Vous avez la parole, Monsieur WILLIAMS.

6.c Déclaration de Monsieur Maurice WILLIAMS

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis honoré de m'adresser à vous. Je salue en vos personnes les Chefs d'Etat des peuples courageux du Sahel qui ont démontré une fois de plus au monde, leur capacité d'endurance, de ténacité et d'adaptation face aux conséquences tragiques de la sécheresse. J'ai eu le privilège de vous aider pendant les temps d'épreuve. Je me félicite de participer à votre effort de développement à long terme.

Voici quelques mois, Monsieur le Ministre DAKOURE, Coordonnateur du CILSS, m'a demandé de prendre des contacts en vue de mobiliser

le soutien de la communauté internationale pour le développement à long terme du Sahel. Cet effort a reçu le ferme appui de plusieurs pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. L'idée d'un "Club des Amis du Sahel" a été discutée aux Etats-Unis, à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, en Europe, en Afrique et dans d'autres pays. A l'invitation du Ministre-Coordonnateur DAKOURE, j'ai participé à la Réunion Ministérielle du CILSS, tenue à Niamey en mars 1975, pour discuter l'idée du ce Club avec vos Ministres. Ceux-ci ont exprimé un avis de principe favorable. Pour préparer la proposition relative aux objectifs et aux méthodes d'un tel Club, j'ai envoyé une mission de l'OCDE au Sahel en vue de recueillir les avis de vos Autorités sur la meilleure façon de mobiliser des concours croissants pour le développement à long terme de votre région.

C'est ainsi que le concept d'un "Club des Amis du Sahel" a mûri. L'idée a cheminé progressivement ; elle est devenue commune aux pays du Sahel et aux pays donateurs, une idée fraternelle fondée sur l'existence de réalités et d'objectifs partagés.

J'ai transmis à vos Ministres, le 26 novembre 1975, une proposition où se trouvaient exposés les objectifs et les moyens du "Club des Amis du Sahel" tels qu'ils avaient évolué au cours de nos discussions communes. Permettez-moi d'en rappeler les caractères principaux.

Les pays donateurs ont pris conscience des efforts massifs à mettre en jeu pour surmonter les problèmes d'environnement et les problèmes économiques de la région sahélienne. Ils comprennent mieux les handicaps de cette zone écologique fragile ainsi que les possibilités de les surmonter. Il leur apparaît plus clairement qu'il est nécessaire d'entreprendre de grands programmes sectoriels et de vous donner une aide suivie pour stopper la lente détérioration écologique et économique de votre région et pour que vous puissiez libérer les forces qui doivent permettre la mise en valeur de vos ressources potentielles en vue d'une vie meilleure pour vos populations.

Il faudra imaginer des plans hardis pour franchir le seuil d'un développement plus rapide et plus efficace. Il se peut que les méthodes pratiquées jusqu'à présent ne soient pas à la mesure du défi qui nous confronte.

Aussi le regard du Club doit-il être tourné vers l'avenir, vers le long terme, c'est-à-dire vers la conception de programmes qui permettront de surmonter les obstacles structurels qui s'opposent au développement du Sahel. Vous connaissez bien la nature des obstacles qui entravent le progrès : insuffisance de l'eau, insuffisance des communications et des transports, médiocre productivité de l'agriculture et de l'élevage, insuffisance de la formation des hommes appelés à être les agents d'un développement plus rapide. Dans ces différents secteurs, il convient de mettre en oeuvre de grands programmes.

L'objet du Club doit être de donner une expression tangible à la coopération croissante entre pays du Sahel et pays donateurs en vue de surmonter ces obstacles structurels et de mobiliser le soutien permanent de la communauté internationale. Cette coopération doit être fondée sur la participation égalitaire de tous les membres, sur la confiance mutuelle et sur le consensus, c'est-à-dire les décisions prises d'un commun accord.

Le Club doit apporter au CILSS un soutien complémentaire de ses propres efforts. Il doit pouvoir compter sur le CILSS pour lui donner des orientations.

Il n'existe, dans le monde, aucun forum semblable au Club. En manifestant l'intérêt qu'ils portent à une association plus étroite avec les donateurs, les pays du Sahel seront mieux en mesure de stimuler la mobilisation de ressources croissantes pour le développement à long terme de leurs pays.

Il appartiendra aux donateurs d'apporter au Club un large soutien. Il vous appartiendra d'y unir tous vos amis - pays industriels, pays pétroliers, organismes internationaux, en vue d'un effort croissant. Le Club devra être réceptif à vos conceptions et à vos objectifs de développement. Les représentants des pays développés seront mieux placés pour sensibiliser leurs parlements et leur opinion publique aux besoins immenses des programmes de développement de la région du Sahel. Ainsi, les différents partenaires du Club seront-ils en mesure de s'appuyer mutuellement.

Je pense qu'il serait souhaitable de tenir la première réunion du Club en Afrique, et d'envisager cette réunion dans un avenir proche, par exemple au début du mois de mars. A cette première réunion, vous voudrez sans doute réaffirmer les principes du Club et commencer la discussion des problèmes dont la solution est urgente.

Monsieur le Président, Messieurs les Chefs d'Etat, ce temps de fraternité et d'espérance me paraît propice à la création du "Club des Amis du Sahel". Permettez-moi, en terminant, de remercier très sincèrement et profondément le gouvernement mauritanien de sa généreuse hospitalité.

Je vous remercie.

PRESIDENT :

Je remercie le Président WILLIAMS au nom de tous.

Mes chers Collègues,

Mesdames,

Messieurs,

Si vous le voulez, nous allons suspendre la Conférence avant la clôture.

III) CLOTURE

PRESIDENT :

Mes chers Collègues,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

La séance est reprise. Je donne la parole au nouveau Coordonnateur, Monsieur Mousa BAYERE, qui va lire la motion de remerciements à la République Islamique de Mauritanie, puis la Communiqué final.

1) LA DEUXIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les Chefs d'Etat :

de la République de La Gambie,
de la République du Mali,
de la République du Niger,
de la République du Sénégal,

Le Vice-Président du Conseil Militaire Supérieur,
représentant le Chef de l'Etat de la République du Tchad,

Le Ministre des Affaires Etrangères, représentant le Chef de
l'Etat de la République de la Haute-Volta,

Le Ministre de la Justice, représentant le Chef de l'Etat
de la République du Cap Vert,

EXPRIMENT leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements au Peuple Mauritanien, au Parti du Peuple Mauritanien, à son Gouvernement et à leur frère, Maître Moctar Ould DADDAH, Président de la République, pour l'accueil très chaleureux et fraternel, et pour l'attention toute particulière dont ils ont été l'objet durant leur séjour à Nouakchott.

Nouakchott, le 23 décembre 1976

LA CONFERENCE

2) COMMUNIQUE FINAL

La 2ème Conférence des Chefs d'Etat du Comité Interetats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel s'est réunie le 23 décembre 1975 à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie, sous la Présidence de Son Excellence, Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal.

La Conférence a entendu le rapport des travaux du Conseil des Ministres de l'Organisation, qui s'est réunie les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott ;

Elle a pris connaissance de l'état de financement du Programme de Ouagadougou, et a constaté l'effort réalisé au cours de la période qui vient de s'écouler ;

Elle renouvelle ses sincères remerciements à la Communauté des donateurs qui n'a cessé de soutenir les pays du Sahel dans cette épreuve.

La Conférence considère, qu'en dépit des légères améliorations climatiques constatées ces deux dernières années, les problèmes fondamentaux du Sahel demeurent ; en conséquence,

Elle réaffirme les objectifs du Programme à moyen et long terme élaboré à Ouagadougou ;

Elle réitère son appel à la solidarité internationale pour poursuivre les efforts devant concourir au financement et à la réalisation de ce programme.

La Conférence prend acte de la Création auprès du Secrétaire Général des Nations Unies du Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel, et invite le Secrétaire Général à persévérer dans ses efforts afin de faire de ce Fonds un instrument privilégié de mise en oeuvre du Programme.

La Conférence prend également acte de toutes les nouvelles initiatives tendant à soutenir pour le moyen et long terme les efforts de redressement ; elle se réjouit en particulier de l'annonce de la création du "Club des Amis du Sahel".

La Conférence, estimant que les conditions climatiques qui ont prévalu au cours de la même période dans la République du Cap Vert sont analogues à celles connues dans les sept pays du Sahel, décide, sur proposition du Conseil des Ministres, l'admission de la République du Cap Vert au Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

La Conférence des Chefs d'Etat, à l'unanimité, a désigné S. E. Maître Moctar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie, comme Président en exercice du Comité, et le Ministre de l'Economie Rurale et du Climat, de la République du Niger, comme Coordonnateur Régional, pour la période biennale 1976-1977.

Fait à Nouakchott, le 23 décembre 1975

LA CONFERENCE

3) ALLOCUTION DE CLOTURE DU PRESIDENT

PRESIDENT :

Mes chers Collègues,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Comme vous l'aurez constaté, nos travaux de ce matin auront duré seulement trois heures ; nous aurons démontré, par là, la fausseté de l'accusation souvent portée contre les africains, que nous sommes bavards, que nous parlons pour ne rien dire. Mais cette efficacité, nous la devons d'abord à nos Ministres et à nos experts ; si les échanges de vue n'ont pas été longs au niveau des Chefs d'Etat, c'est que il y avait eu auparavant, au niveau des Ministres et des experts, une discussion approfondie sur des documents précis ; c'est la raison pour laquelle mes premiers remerciements au nom des Chefs d'Etat auront été pour nos Ministres et pour nos experts. Je leur dis merci. Thank you.

Je voudrais ensuite souligner que la motion de remerciements au Président Ould Daddah, au Gouvernement, au Peuple mauritanien, n'est pas une formule de politesse simplement. En 15 jours, Nouakchott aura abrité deux Conférences régionales. La ville doit ces honneurs à sa position charnière entre arabo-berbères et négro-africains, mais elle le doit

également au prestige, au sérieux et au dynamisme de son Chef d'Etat, qui a su réaliser en sa personne l'accord conciliant qui fait l'essence de l'africanité. Notre Comité Inter-etats prend un nouveau départ, prend un nouveau départ grâce à notre effort, mais, il faut le dire également, grâce aux pays donateurs ou à la communauté des pays donateurs, qui font les subtilités de la langue, mais aussi grâce aux Nations Unies, aux Organisations internationales représentées ici par Monsieur Bradford Morse, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, chargé du Bureau Spécial pour le Sahel, et par Monsieur Maurice Williams, Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Nous les avons entendus ce matin nous faire des exposés précis. Je veux, au nom de la Conférence, remercier, à travers leur personne, les Nations Unies et l'OCDE.

Donc, notre Conférence s'est concentré sur l'essentiel, sur la restructuration du Comité Inter-etats ; je pense qu'il faudra poursuivre cette restructuration et renforcer l'exécutif : il y a d'une part, le délibératif (la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres avec le Coordonnateur) et il y a, d'autre part, le Secrétariat général, qu'il faudra renforcer. Mais je pense également que, pour accroître notre efficacité, il nous faut toujours insister sur la préparation des dossiers, et il faut faire notre auto-critique et dire que si nous avons quelque peine à obtenir des financements de tous les dossiers, c'est peut-être beaucoup moins parce que les pays donateurs ou le club des donateurs ne sont pas généreux, mais que c'est parce que nos dossiers n'auront pas été assez bien préparés.

Voilà, mes chers Collègues, Messieurs les Chefs d'Etat, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, ce que votre doyen voulait vous dire. Un agronome célèbre a dit que "l'Afrique était mal partie" ; je pense que l'Afrique est bien partie, parce que l'Afrique est partie consciente de sa dignité, consciente de sa différence ; l'Afrique a d'abord transformé sa mentalité, et c'est parce que nous sommes conscients de l'originalité de nos cultures, et parce que nous sommes conscients d'apporter quelque chose au monde, que nous pouvons traverser les épreuves que nous traversons actuellement, et que nous essayerons de résoudre à Addis Abéba. Je crois exprimer votre sentiment à tous, sentiment de confiance en l'avenir de l'Afrique.

Vive l'Afrique unie.

ANNEXES

Annex I
RESOLUTIONS

RESOLUTION N° I

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Considérant les lourdes pertes subies par le cheptel et notamment sur les classes jeunes ;
- Considérant la nécessité d'un programme intégré de développement et d'exploitation rationnelle des ressources animales dans les pays du CISS ;
- Considérant l'importance des projets nationaux visant la reconstitution rapide du potentiel de production animale de la zone sahélienne ;
- Constatant l'insuffisance de financement que connaissent les ledits projets,

DECIDE

- 1) l'élaboration d'une stratégie globale de reconstitution du cheptel prenant en considération les aspects suivants :
 - protection sanitaire accrue,
 - sauvetage des jeunes,
 - amélioration de la fécondité,
 - exploitation rationnelle du troupeau,
 - exploitation rationnelle des pâturages,
- 2) l'intensification des efforts pour la recherche du financement des projets y afférents ;
- 3) la réalisation dans les meilleurs délais d'un inventaire des ressources génétiques animales de la région en vue d'une exploitation judicieuse des diverses potentialités.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° II

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Se réjouissent de l'écho reçu par les problèmes de l'Hydraulique, tels qu'ils ont été identifiés par la Conférence du CILSS tenue en septembre 1973 à Ouagadougou, et du nombre relativement élevé des projets de création de points d'eau et d'équipement^c hydrauliques,
- Reconnaissant que l'Hydraulique est un élément indispensable au développement des secteurs agricole et pastoral, qui restent l'objectif final visé par le CILSS,
- Considérant que la multiplication des points d'eau, si elle n'est pas accompagnée d'un effort en direction d'une meilleure connaissance d'une maîtrise parfaite et d'une gestion rationnelle des ressources en eau, peut gravement engager l'avenir,
- Considérant la nécessité de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour tout le SAHEL, afin de parer à d'éventuelles sécheresses,
- Considérant que pendant la période 1973-1975 la réalisation de certains projets agricoles de grande envergure a été entravée par l'absence de connaissances^c suffisantes de ressources hydrauliques,

DECIDE

- Après la phase des premières aides pour assurer le programme d'urgence, d'orienter les efforts de l'organisation en matière d'hydraulique vers l'acquisition des connaissances de base, l'exploitation rationnelle des ressources en eau et la formation du personnel à tous les niveaux,

DONNE MANDAT

au Conseiller Régional du CILSS pour la convocation d'une réunion des responsables nationaux de l'Hydraulique en vue d'une concertation dans le sens d'une meilleure programmation des actions communes dans le domaine de la maîtrise et de la gestion des ressources en eaux.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° III

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Constatant la disparité des financements; d'un secteur à l'autre,
- Considérant l'importance fondamentale des projets liés au rétablissement de l'équilibre naturel (reboisement - protection de la nature),
- Considérant la nécessité de mobiliser les financements sur des projets qui résolvent les problèmes nés des besoins réels des populations de la zone;

DEMANDE

- aux Gouvernements des Etats membres du CILSS de consentir au niveau national un effort particulier pour le financement des projets liés au reboisement et à la protection de la nature,
- fait appel aux Organismes de financement pour qu'ils participent plus activement au financement de tels projets.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° IV

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session, tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Ayant enregistré avec satisfaction le déroulement de la phase I du projet concernant la pêche continentale,
- Considérant l'insuffisance des financements réservés au problème des pêches continentales,
- Considérant que les travaux de la Phase II du projet "Pêches continentales" devraient pouvoir dégager de nouveaux projets permettant de lever les freins au développement des pêches continentales,

ENGAGE

- le Conseiller Régional du CILSS à déployer tous les efforts en collaboration avec les institutions spécialisées pour la mise en oeuvre de la Phase II du projet.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° V

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Ayant pris connaissance avec inquiétude de la recrudescence exceptionnelle de nombreux ennemis des cultures (insectes, rongeurs, etc.) au cours des saisons 1974-1975 et 1975-1976,
- Considérant que depuis la période aiguë de la sécheresse, les années de pluviométrie presque normale qui ont suivi ont régulièrement connu l'éclosion d'abondantes générations d'insectes déprédateurs de cultures de diverses natures et de nombreuses populations de petits rongeurs d'espèces diverses mais tous déprédateurs,
- Considérant la multiplicité des cas aigus constatés dans toute la région Sahélienne,
- Réalisant que les dégâts consécutifs par leur étendue et leur importance portent gravement préjudice à l'effort de résorption du déficit vivrier et de constitution des stocks régulateurs,

DECIDE

- d'une campagne de lutte pour la protection des cultures.

LE CONSEIL en cela,

- prend acte du rapport de la réunion CILSS-OCLALAV - experts nationaux de la protection des végétaux, tenue à Ouagadougou du 18 au 22 septembre 1975 dans le cadre des projets CILSS/RAF/115,
- approuve l'état des besoins en produits et moyens de lutte, y est établi et s'engage à tout mettre en oeuvre pour les mobiliser,

DECIDE

- d'une allocation exceptionnelle d'urgence d'un montant de 30 millions de F. CFA à l'OCLALAV pour faire face à la situation actuelle,
- du renforcement des moyens nationaux de recherche et d'intervention,
- de l'élaboration et de la mise en oeuvre dans les meilleurs délais d'un projet régional d'étude du phénomène dans toute la zone sahélienne.

ATTIRE

- l'attention et la sollicitude des pays amis et des organisations internationales compétentes et les invite à apporter leur aide pour le contrôle du phénomène.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RÉSOLUTION N° VI

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Considérant que le projet d'AGROMETEOROLOGIE et d'HYDROLOGIE OPERATIONNELLES est le premier projet régional mis en oeuvre,

DONNE MANDAT

- au Conseiller Régional pour la Convocation dans les meilleurs délais d'une réunion des experts nationaux en vue de résoudre les problèmes suivants posés au Centre à savoir :
 - la gestion du Centre,
 - la reconnaissance des diplômes,
 - la prolongation des projets nationaux, et
 - la date de recrutement de la deuxième promotion.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° VII

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Considérant les conclusions de la Conférence constitutive du CILSS tenue en septembre 1973 à Ouagadougou (Haute-Volta), et notamment celles relatives à l'Institut du Sahel,
- Considérant l'intérêt certain qu'aurait la création de l'Institut multidisciplinaire dit "Institut du Sahel",
- Considérant la nécessité de définir avec précision les objectifs et la forme de cet Institut en tenant compte des institutions déjà existantes et fonctionnelles dans la région,

CHARGE

- Le Conseiller Régional d'organiser dans les meilleurs délais une réunion des responsables nationaux de la recherche pour faire le point sur la situation des différentes institutions de recherches, de formation et de documentation concourant au développement du secteur primaire existant dans la zone, en vue de pouvoir élaborer des propositions à l'intention du prochain Conseil des Ministres sur le contenu et les orientations de l'Institut du Sahel. Sur la base des conclusions du Conseil des Ministres, une réunion élargie aux organisations internationales et aux organismes de financement élaborera le projet de création de l'Institut.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° VIII

Le Conseil des Ministres du Comité Interétats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Considérant la nécessité et l'importance d'une connaissance de plus en plus complète de l'état et de l'évolution des ressources naturelles en général, du couvert végétal en particulier et ce, pour leur exploitation plus rationnelle,
- Considérant l'intérêt pratique que peut avoir à cet effet les techniques nouvelles de la télédétection qui peut être un outil adéquat pour une meilleure connaissance et une meilleure gestion de ces ressources,
- Considérant l'existence de réalisations (projets sous-régional de l'Autorité du Liptako-Gourma) et d'initiatives (CIEH-CEA) dans la zone,

DECIDE

- D'accorder un intérêt soutenu aux techniques de la télédétection,

CHARGE

- Le Conseiller Régional d'organiser une réunion de concertation des experts nationaux en vue de dégager les lignes directrices pour l'utilisation des techniques de la télédétection dans la zone. Sur la base des résultats de cette concertation une réunion élargie aux organisations compétentes intéressées définira les termes de référence d'un projet d'intérêt régional.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° IX

Le Conseil des Ministres du Comité Interetats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel en sa quatrième session tenue les 21 et 22 décembre 1975 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

- Considérant l'importance de l'énergie sur l'économie des Etats de la zone,
- Considérant l'existence de potentialités d'utilisation de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne, qui sont des sources d'énergie de faible impact sur l'environnement,
- Considérant l'état d'avancement de la recherche tant en ce qui concerne l'énergie solaire que l'énergie éolienne
- Tenant compte des centres de recherche sur l'énergie solaire fonctionnant déjà dans la zone

DECIDE

- de donner une impulsion nouvelle à la recherche dans le domaine des techniques d'utilisation de ces énergies de substitution :
 - Pour l'énergie solaire en renforçant les centres existants et en instaurant une collaboration plus étroite entre ces centres d'une part, et avec les organisations internationales d'autre part,
 - Pour l'énergie éolienne en poursuivant les études et l'expérimentation qui, dans le cadre du Sahel permettront la mise au point de méthodes pratiques d'utilisation des résultats acquis.

Fait à Nouakchott, le 22 décembre 1975

Le Conseil des Ministres

ANNEXE IILISTE DES PARTICIPANTS

A) DELEGATIONSGAMBIE :

- S.E.S. Daouda DJAWARA, Président de la République
- M. Alhadj Yaya CESSAY, Ministre de l'Agriculture et des
Ressources Naturelles
- M. Wally N'DOW, Directeur des Services de Santé et de
Production animales
- M. Malick JOHN, Directeur de l'Hydrométéorologie
- M. Thomas RENEBEN, Directeur adjoint des Services de
l'Agriculture
- M. Ousmane JOB, Attaché commercial à l'Ambassade de
Gambie au Sénégal, Officier de Liaison

HAUTE-VOLTA :

- S.E. Seye ZERBO, Ministre des Affaires Etrangères
Représentant le Président de la République
- M. Abdoulaye MACRO, Chef du Bureau d'Inspection et Contrôle au
Ministère du Plan et de l'Agriculture
- M. Charles TIAO, Directeur de l'Hydraulique et de l'Aménagement
de l'Espace Rural (H.A.E.R.)
- M. Christophe KABORE, Président du Sous-Comité National de Lutte
contre les effets de la Sécheresse
- M. Seydou DIALLO, Directeur des Services de l'Elevage
- M. Jean BARRY, Ingénieur des Eaux et Forêts
- M. Inoussa BARRY, Secrétaire permanent adjoint du Comité de Coordination
du Développement Rural
- M. Marcel OUEDRAOGO, Ingénieur des Travaux Agricoles (Chef du
Bureau des Projets)

MALI :

- S.E. Colonel Moussa TRAORE, Président du Comité Militaire de Libération National (CMLN) Président du Gouvernement, Chef de l'Etat
- S.E. Sori COULIBALY, Ministre du Développement Rural
- Dr. N'golo TRAORE, Directeur Général de l'Institut d'Economie Rurale
- M. Guedji DIALLO, Correspondant du CILSS
- M. Adama CAMARA, Conseiller Technique, Présidence du Gouvernement
- M. Aly DEMBELE, Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie
- M. Sidi Mohamed ZOUBOYE, Ingénieur Principal des Travaux Publics
- M. Mohamed SISSOKO, Directeur Service Météorologique

MAURITANIE :

- S.E. Me Moctar Ould DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie
- S.E. Diaramoune SOUMARE, Ministre d'Etat à la Promotion Rurale
- S.E. Abdallahi Ould DADDAH, Ministre du Développement Rural
- M. Kaloukif EL HACEN, Directeur Adjoint, Office Mauritanien des Céréales
- M. Hadja KANE, Ingénieur des T.A. Chef de la protection des végétaux
- M. Ould El Beclin Mohamed Abdallah, Directeur Infrastructure, Ministère de la Construction
- Dr. Oumar BA, Directeur de l'Elevage
- M. Abdallah MOULAYE, Directeur de l'Hydraulique
- M. Gaye GANDEGA, Directeur Office Mauritanien des Céréales
- M. Abderrahmane TOURE, Chef du service de la Protection de la nature
- M. Ould Ahmed Taleb BENNAHI, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural
- M. Mohamed BOUCOLI, Directeur de la Protection et de l'Aménagement de l'Espace Agropastoral.

NIGER :

S.E. Seyni KOUMTCHE, Président de la République

S.E. Moussa BAYERE, Ministre du Développement Rural et du Climat

M. Moussa SALEY, Directeur de l'Agriculture

SENEGAL :

S.E. Léopold S. SENGHOR, Président de la République

S.E. Adrien SENGHOR, Ministre du Développement Rural et de
l'Hydraulique

M. Oumar COLY, Commissaire à l'aide aux sinistrés de la sécheresse

Mme Marième KASSE, Secrétaire Générale du CNCF/CISAD, Ministère du
Développement Rural et de l'Hydraulique

M. Zapa Souleymane MANGANE, Ingénieur des T.P., Conseiller
Technique/MTPUT

M. Abdoulaye FALL, Ingénieur, Directeur des Etudes et de la
Programmation Hydraulique

M. Cheikh DIENG, Inspecteur de la Coopération

M. Mansour SECK, Ingénieur Météo, Ministère TPUT

M. Amadou MANSOR, Directeur du PHAR (?) au Ministère du Dévelop-
pement Rural et de l'Hydraulique

M. Théophile d'ERNEVILLE, Docteur Vétérinaire

M. Mahawe MIBODJ, Ingénieur Agronome

M. El Hadji SEME, Directeur des Eaux et Forêts

TCHAD :

S.E. Colonel Mamari Djime NALINGAR, Vice Président du Conseil Militaire Suprême (C.M.S.), Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Représentant le Chef de l'Etat

S.E. Capitaine Rosangar M'BAINDOLOUMAL, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

M. Toumar NAYO, Directeur de la Coopération Internationale, Ministère des Affaires Etrangères

M. Isseini Gagous GAMI, Directeur des Travaux Publics

M. Hidini WORDOUGOU, Directeur de l'Office National

M. François MBAITTOUBAM, Directeur Général Adjoint de la Santé Publique et des Affaires Sociales

M. Djindo LOATI-KITA, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire

ILES DU CAP VERT :

S.E. David HOPFFER ALMADA, Ministre de la Justice, Représentant le Chef de l'Etat

M. Antonio PIMES, Directeur de la Protection des Végétaux, Représentant le Ministre de l'Agriculture

CILSS :

S.E. Antoine DAKOURE, Ministre Coordonnateur en exercice du CILSS

MM. Ibrahima KONATE, Secrétaire Exécutif

YAYA IDRISSE, Chef de la Division des Projets et Programmes/CILSS

Keïtoro MWABANYOL, Chef de la Division des Affaires Administratives et Financières/CILSS

Jean LEBLOAS, expert DPP/CILSS

Antoine NIZET, expert DPP/CILSS

Mme A. VAN de VELDE, Assistante Administrative/CILSS

CILSS/ONG

M. Kélétigui MARIKO, Chargé de Programmes et de Liaison des ONG.

B) INVITES

- Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) :

M. Djibril AW : Chef du département au Développement

- Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV) :

M. Ould Mohamed Sidin ABDALLAHI, Directeur Général

- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) :

M. Mamadou SAKHO : Directeur Technique

- United Nations Sahelian Office (Bureau des Nations Unies pour le Sahel) UNSO :

M. Bradford MORSE, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Politiques et aux Affaires de l'Assemblée Générale et de la Coordination de l'Aide au système des Nations Unies aux pays victimes de la sécheresse (New York)

M. Abdou Ould EL HACHEME, Assistant de Monsieur B. MORSE

M. Galal MAGDI, Directeur de l'UNSO (Ouagadougou)

- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) COMITE D'AIDE DU DEVELOPPEMENT (CAD) :

M. Maurice WILLIAMS, Président du CAD

Mme Anne de LATRE, Chef de la Division du Développement Economique à l'OCDE

M. Roy STACY, Consultant Centre de Développement à l'OCDE

- Programme des Nations Unies pour le Développement - Organisation Météorologique Mondiale (PNUD - OMM) :

M. Derk RIJKE, Coordonnateur du programme OMM au Centre d'Agrométéorologie et d'Hydrologie opérationnelles de Nancy.